

[Text]

le Parlement, évidemment, ils ne trouvent pas le temps d'en discuter. Quant au fond du problème, du rapport de la Commission du droit, vis-à-vis le menu législatif que nous proposons, je voudrais vous faire remarquer qu'en termes de législation... Le fait que nous ayons réussi au cours des 12 derniers mois à doter le Canada d'une charte des droits est probablement la contribution la plus importante en matière de droit qui ait été faite depuis très longtemps devant ce Parlement. Et ceci va possiblement changer le cours de bien des choses à l'avenir. Alors, le ministère de la Justice a été particulièrement occupé par cela au cours des dernières années.

• 1030

Nous avons un projet de loi, qui doit être présenté bientôt, qui contiendra plusieurs des amendements au code criminel, et ceux-ci refléteront, évidemment, le point de vue de la Commission sur certains aspects.

Vous me demandez quel est le mécanisme à l'intérieur du ministère... Je sais qu'on a une division qui s'occupe de la législation et de la transformation des idées qui nous sont transmises après approbation par le ministre, en législation. Mais, pour ce qui est de l'aspect mécanique, comment les rapports de la Commission de réforme du droit sont étudiés par le ministère, je demanderais à mon sous-ministre d'élaborer sur cela.

M. Roger Tassé (sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada, ministère de la Justice): Monsieur le ministre, en ce qui concerne la révision du code criminel proprement dite, on a mis sur pied des mécanismes de concertation très étroits avec la Commission de réforme du droit et le ministère du Solliciteur général. Il existe des comités où des représentants. Et dans certains cas, le président même de la Commission, siège avec les représentants des deux ministères intéressés.

Le même mécanisme de concertation a été établi avec les provinces, parce que lorsqu'on parle de la réforme du code criminel, on parle évidemment d'une législation fédérale qui doit être administrée par les provinces. Alors il est évident qu'ils ont une contribution à apporter à nos analyses et ils peuvent nous aider à élaborer les meilleures législations possibles.

Donc, ces mécanismes de concertation ont été mis sur pied au cours des 15 ou 18 derniers mois, mais peut-être que leurs effets n'ont pas encore commencé à se faire sentir. Cependant, on est confiant que dans les mois à venir, cette concertation aura pour résultat des rapports et des recommandations qui seront partagés par les différents ministères, ce qui pourrait accélérer de beaucoup le processus d'examen à l'intérieur des ministères, et en fait, le processus de venue de ces législations devant ce Comité et devant la Chambre.

Dans le passé, certains des mécanismes de concertation n'étaient pas assez élaborés. Le résultat était qu'il nous fallait reprendre, avec l'accord même de la Commission, certains de ces rapports et en pousser l'analyse plus loin avec les ministères provinciaux, avant d'être en mesure de faire des recom-

[Translation]

With respect to the problem, that is of the Law Reform Commission and the follow up on the legislative program that the government proposes, I will like to point out that in terms of legislation... The fact that over the past 12 months, we have managed to give Canada a Charter of Rights, probably the single most important contribution in terms of rights to go before this Parliament for a very long time. And this may well change the course of things to come. So you can understand that the Department of Justice has been rather busy with this matter over the past few years.

There is a bill to be tabled soon, which will contain many of the amendments to the Criminal Code, and which indeed will reflect the opinions of the commission in certain respects.

As to the mechanisms within the department... I know there is a division which looks after the translation of ideas transmitted to us into legislation after approval by the minister. As to the actual mechanics, that is the procedures through which the reports of the Law Reform Commission are considered by the department, I shall ask the Deputy Minister to explain.

Mr. Roger Tassé (Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General of Canada, Department of Justice): Mr. Minister, with respect to the revision of the Criminal Code proper, we have provided very close ties with the Law Reform Commission and the Department of the Solicitor General. Committees have established where representatives, and in certain instances the Chairman himself of the commission sit with representatives of the two departments concerned.

The same kind of mechanism has also been established with the provinces, since in the reform of the Criminal Code, we must provide federal legislation which must be administered by the provinces. So the provinces of course have a contribution to make to our analysis, and in the drafting of the best possible laws.

These procedures of co-ordination were set up over the last 15 to 18 months, and perhaps their effect has not yet been felt. However, we are confident that in the months to come, close co-ordination results in the reports and recommendations being shared with different departments, which might speed up considerably the examination within the departments, and in fact the drafting of legislation to be tabled before the committee and the House.

In the past, certain of these co-ordination mechanisms were not sufficiently detailed. As a result, certain reports, with the approval of the commission, had to be re-examined and analysed further with the provincial departments, before becoming recommendations to the Minister of Justice. That has slowed down the process considerably.